

Sénat de Belgique.

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 1842.

Projet d'Adresse en réponse au Discours du Trône.

SIRE ,

Le Sénat se trouve toujours heureux de commencer ses travaux législatifs en offrant à Votre Majesté l'hommage de ses sentimens respectueux et dévoués.

Nous avons reçu avec satisfaction l'annonce de la conclusion d'un traité définitif entre la Belgique et les Pays-Bas ; nous regarderons comme un de nos premiers devoirs d'en faire l'objet de nos délibérations. L'esprit de conciliation qui a guidé les Gouvernemens des deux pays, aura sans doute pour résultat de rétablir et d'étendre des rapports d'utilité réciproque. La convention relative à la navigation intérieure en est déjà le présage. Les témoignages de confiance et d'amitié que le Gouvernement de Votre Majesté reçoit des autres Puissances, ne peuvent que s'accroître encore par la régularisation de nos rapports avec les Pays-Bas.

Le travail de la Commission d'enquête sera de notre part l'objet d'une attention égale à la gravité des intérêts qu'elle embrasse.

La convention conclue avec l'Espagne, en rendant à nos industries le marché de ce royaume, sera favorablement accueillie.

Le Sénat examinera avec toute l'attention dont ils sont susceptibles, les divers projets de changements à nos lois de douanes : toute institution propre à favoriser nos exportations lointaines ne peut qu'exciter au plus haut degré son intérêt. Nous attendons avec confiance les propositions

qui pourront nous être soumises pour la solution des questions internationales de douane et de police, que l'exploitation de nos grandes lignes de chemin de fer, arrivées à-peu-près à leurs termes, sont de nature à faire naître.

La fidélité avec laquelle la Belgique remplit ses engagements, devait nécessairement exercer une influence favorable sur la conclusion du dernier emprunt.

Celles de nos provinces auxquelles les nécessités diplomatiques ont imposé de pénibles sacrifices, seront l'objet de nos constantes sympathies. Le Sénat accélérera de tous ses moyens l'époque où elles seront mises en jouissance des justes dédommagemens qui leur ont été assurés.

Nous donnerons, Sire, tous nos soins à l'examen des lois financières déjà soumises à la Législature, et de celles qui lui seront proposées pour augmenter nos revenus que l'adoption d'actes d'équité nationale a rendus insuffisans; nous ne perdrons pas de vue, que le meilleur moyen d'établir l'équilibre entre les dépenses et les recettes, est d'introduire dans toutes les branches du service public, cette sévère économie, base de toute bonne administration, et la plus sûre garantie de l'avenir d'un État.

L'accueil unanime qu'a reçu la loi sur l'instruction primaire dans les Chambres Législatives devait faire compter sur l'adhésion du pays. Nous apprenons avec plaisir que, de toutes parts, cette loi est appréciée de manière à faire espérer l'heureuse solution d'autres questions du même genre.

La conservation de la santé et les mœurs appellent à la fois une loi protectrice de l'enfance dans les manufactures. Les projets qui nous seront soumis pour régler un objet d'une si haute importance seront examinés avec la plus sérieuse attention.

Nous apprenons, Sire, avec une satisfaction toute particulière, que les nouvelles mesures législatives concernant l'armée, ont amené des modifications avantageuses

(3)

à son avenir. L'armée qui par sa discipline et son dévouement continue à mériter la confiance de Votre Majesté, appréciera toute notre sollicitude pour le maintien de son bien-être ; nous hâtons de tous nos vœux le moment où , conformément à l'art. 139 de la Constitution, on pourra s'occuper du complément de son organisation.

Sire, les sympathies du Sénat ne manqueront jamais au Gouvernement chaque fois qu'il s'agira de donner un nouvel éclat à nos illustrations nationales.

L'exposition des Beaux-Arts a prouvé de nouveau que la Belgique sait conserver le haut rang qu'elle a conquis depuis des siècles.

En reprenant ses travaux, Sire, le Sénat se montrera jaloux de s'associer au vœu de Votre Majesté ; il ne négligera rien pour maintenir cet esprit de conciliation si nécessaire à la nationalité Belge.